

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 01 février 2022

Convocation du 26/01/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 4/02/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Anne MAYER et Christophe GAIGNON.

Absents : Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND, Olivier CHARRIER, Vincenzo AGRELO.

Bons pour pouvoirs : De Olivier CHARRIER à Armelle PONCET

De Magali MARTIN à Yvonne FREMONT

DCM 2022-03 : TARIFS ENCAISSEMENT 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE de fixer les tarifs d'encaissements comme suit :

- Cimetière

*concession et cavurne cinquantenaire adulte : 80.00 €

*concession et cavurne cinquantenaire enfant : gratuit

- Chenil

Animal vagabond : 10.00 €/jour

- Stationnement équestre

*par cheval et par nuit : 3.00 €

*groupe de 20 chevaux par nuit : 50.00 €

- Plan d'eau des Loges

Taxe d'occupation du Plan d'eau des Loges pour les associations extérieures : 50.00 €

- Pêche

*Carte annuelle : 50.00 €

*Carte invité : 5.00 €

*Carte de nuit : 10.00 €

- Vente de bois

*Stère de bois châtaignier : 8.00 €

*Stère de chêne : 13.00 €

*Bois blanc : 5.00 €

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 3/02/2022
Et de la publication le 3/02/2022

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE-LES-PINS, le 3/02/2022
Le Maire,
Armelle PONCET

